



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 68107

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la réorganisation du réseau douanier de renseignement et de lutte contre la fraude. Le projet de réorganisation de cette administration prévoit la suppression des 39 brigades de recherche de France. Les 39 brigades régionales de recherche ne représentent que 194 emplois. Pourtant, elles jouent un rôle essentiel dans la collecte de renseignements permettant souvent à la Direction nationale de démanteler des grands réseaux de trafics illicites. À l'heure où la France est envahie par les contrefaçons en textiles, cigarettes et alcools, est-il judicieux de procéder à une telle réorganisation ? De même, la lutte contre la drogue doit s'intensifier davantage. Les douaniers font un travail important. Une telle réforme risque de déstabiliser les efforts déployés. De même, il paraît peut réaliste que les directions des opérations douanières de Lille et de Paris puissent correctement intervenir sur les 22 000 kilomètres carrés de la Picardie. Il demande donc à M. le ministre quelle mesure il entend prendre afin de pérenniser efficacement les actions des agents douaniers en matière de renseignement.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a engagé une réflexion d'ensemble portant sur son dispositif de renseignement et de lutte contre la fraude. La réforme envisagée porte en particulier sur les modes de collecte et de traitement du renseignement. Dans ce cadre, la mission des services de recherche n'est nullement remise en cause mais les impératifs opérationnels ont conduit en revanche à revoir l'organisation actuelle de l'ensemble de la filière. Les dispositions législatives en matière de lutte contre la criminalité organisée et de fonctionnement de la justice, avec la loi Perben II, prévoient notamment la mise en oeuvre de techniques nouvelles d'investigation qui nécessitent une organisation adaptée. La modernisation du dispositif vient d'être entérinée lors d'un comité technique paritaire central qui s'est tenu le 30 mai dernier. Ainsi, une direction nationale dédiée spécialement à ce secteur d'activité va être créée : la direction des opérations douanières (DOD). Le choix a été privilégié de mettre en place des unités de tailles plus importantes qu'actuellement et dotées d'équipements plus modernes. Un maillage géographique équilibré a été arrêté afin que le réseau des services de recherche, sans être affaibli, soit adapté aux nouveaux enjeux. La nouvelle direction des opérations douanières voit, dans ce cadre, ses effectifs répartis sur l'ensemble du territoire portés à 403 agents, soit une augmentation de 110 emplois. Par ailleurs, ce dispositif est complété par la création, au sein de chaque direction régionale, d'une cellule de pilotage des contrôles et de la lutte contre la fraude. Cette cellule sera chargée de renforcer le réseau existant au plan régional afin d'améliorer la coordination et le ciblage des interventions des brigades de surveillance. Les agents bénéficieront de priorités pour rejoindre les postes offerts dans les nouvelles structures et ceux qui seraient amenés à devoir changer de résidence bénéficieront des mesures sociales d'accompagnement habituellement prévues lors des restructurations. Cette réforme, qui vise à adapter le nouveau dispositif douanier aux enjeux actuels, a pour ambition de conforter l'action de la douane dans sa mission fondamentale de lutte contre la grande fraude et la criminalité organisée. L'ancrage de la douane sur l'ensemble du territoire national sera toujours assuré par les brigades de surveillance qui sont maintenues et dont l'action sera coordonnée par les cellules de pilotage des

contrôles et de lutte contre la fraude placées au sein de chaque direction régionale.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68107

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6175

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7682